

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARCHESIEUX
SÉANCE DU 8 MARS 2022**

Présents :

Anne HEBERT, Roland LEPUISSANT, Sylvain LHOTELLIER, Jérôme SEIGNEURIE, Delphine ALI BATAILLE, Maxence CALAIS, Olivier BRAULT, Benjamin HUE, Nicole JOUIN, Karine LEROY, Léonard GAILLARDON.

Absents excusés : Sabrina POISSON qui a donné procuration à Benjamin HUE, Gérard TAPIN qui a donné procuration à Roland LEPUISSANT, Edouard DANGUY qui a donné procuration à Jérôme SEIGNEURIE, Maryline MARTIN qui a donné procuration à Delphine ALI BATAILLE,

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Karine LEROY a été désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire demande les ajouts à l'ordre du jour : clôture du Budget Lotissement Haiglière, proposition d'aide à l'UKRAINE. Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'ajout à l'ordre du jour de la séance.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 8 février 2022.

COMPTE DE GESTION 2021 CONGELATEUR

Délibération n° 2022/03/01

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Anne HÉBERT

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 CONGELATEUR

Délibération n° 2022/03/02

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Roland LEPUISSANT délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Mme. Anne HÉBERT, Maire, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1 Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
RESULTATS REPORTES	-			2507,50	-	2 507,50
OPERATIONS EXERCICE			5154,25	5 660,59	5 154,25	5 660,59
TOTAUX	-	-	5154,25	8 168,09	5 154,25	8 168,09
RESULTATS DE CLÔTURE	-			3 013,84	-	3 013,84
RESTES A REALISER			0,00	-	-	-
TOTAUX CUMULES	-	-	5154,25	8 168,09	5 154,25	8 168,09
RESULTATS DEFINITIFS	-			3 013,84		3 013,84

2 Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le 8 mars 2022 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- 3 Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4 Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2021.

COMPTE DE GESTION 2021 PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Délibération n° 2022/03/03

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Anne HÉBERT

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Délibération n° 2022/03/04

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Roland LEPUISSANT délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Mme. Anne HÉBERT, Maire, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1 Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif le quel peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
RESULTATS REPORTES	2 207,36				2 207,36	-
OPERATIONS EXERCICE	1 149,82	2 763,35	3055,87		4 205,69	2 763,35
TOTAUX	3 357,18	2 763,35	3055,87	-	6 413,05	2 763,35
RESULTATS DE CLOTURE	- 593,83		- 3 055,87		- 3 649,70	-
RESTES A REALISER			0,00	-	-	-
TOTAUX CUMULES	3 357,18	2 763,35	3055,87	-	6 413,05	2 763,35
RESULTATS DEFINITIFS	- 593,83		-3055,87	-	- 3 649,70	

2 Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le 8 mars 2022 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- 3 Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4 Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2021.

COMPTE DE GESTION 2021 LOTISSEMENT LA HAIGLIÈRE

Délibération n° 2022/03/05

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Anne HÉBERT

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 LOTISSEMENT DE LA HAIGLIÈRE

Délibération n° 2022/03/06

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Roland LEPUISSANT délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Mme. Anne HÉBERT, Maire, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
RESULTATS REPORTES	38 601,99			26 809,25	38 601,99	26 809,25
OPERATIONS EXERCICE	2 325,00	75 543,39	77 843,73	51 034,48	80 168,73	126 577,87
TOTAUX	40 926,99	75 543,39	77 843,73	77 843,73	118 770,72	153 387,12
RESULTATS DE CLÔTURE		34 616,40		-	-	34 616,40
RESTES A REALISER	-	-	-	-	-	-
TOTAUX CUMULES	40 926,99	75 543,39	77 843,73	77 843,73	118 770,72	153 387,12
RESULTATS DEFINITIFS		34 616,40		-	-	34 616,40

2. Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le 8 mars 2022 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2021.

COMPTE DE GESTION 2021 SERVICE ASSAINISSEMENT

Délibération n° 2022/03/07

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Anne HÉBERT

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 SERVICE ASSAINISSEMENT

Délibération n° 2022/03/08

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Roland LEPUISSANT délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Mme. Anne HÉBERT, Maire, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
RESULTATS REPORTES		10 359,63		3 262,03	-	13 621,66
OPERATIONS EXERCICE	9 972,00	15 267,70	18 893,92	28 044,56	28 865,92	43 312,26
TOTAUX	9 972,00	25 627,33	18 893,92	31 306,59	28 865,92	56 933,92
RESULTATS DE CLÔTURE		15 655,33	-	12 412,67	-	28 068,00
RESTES A REALISER	-	-	-	-	-	-
TOTAUX CUMULES	9 972,00	25 627,33	18 893,92	31 306,59	28 865,92	56 933,92
RESULTATS DEFINITIFS		15 655,33		12 412,67		28 068,00

2. Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le 8 mars 2022 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2021.

COMPTE DE GESTION 2021 COMMUNE

Délibération n° 2022/03/09

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Anne HÉBERT

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 COMMUNE

Délibération n° 2022/03/10

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Roland LEPUISSANT délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Mme. Anne HÉBERT, Maire, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
RESULTATS REPORTEES	231 487,75			209 855,74	231 487,75	209 855,74
OPERATIONS EXERCICE	570 232,67	538 804,64	582 731,04	651 636,88	1 152 963,71	1 190 441,52
TOTAUX	801 720,42	538 804,64	582 731,04	861 492,62	1 384 451,46	1 400 297,26
RESULTATS DE CLÔTURE	- 262 915,78			278 761,58		15 845,80
RESTES A REALISER	8 620,00		-	-	8 620,00	-
TOTAUX CUMULES	810 340,42	538 804,64	582 731,04	861 492,62	1 393 071,46	1 400 297,26
RESULTATS DEFINITIFS	- 271 535,78			278 761,58		7 225,80

2. Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le 8 mars 2022 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2021.

CLOTURE DU BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LA HAIGLIERE »

Délibération n° 2022/03/11

Madame. le Maire rappelle au conseil municipal que le budget annexe « Lotissement la Haiglière » a été ouvert par délibération du 04/04/2011 afin de répondre à la création d'un lotissement.

Compte tenu du stock et du résultat de fonctionnement à zéro au 31/12/2021, ce budget n'a plus lieu d'exister.

Le reversement de l'excédent de ce budget et l'emprunt restant seront transférés au budget principal de la commune sur l'exercice budgétaire 2022.

Le compte administratif 2021 ainsi que le compte de gestion 2021 dressé par le comptable public ont été votés le 8 mars 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

ACCEPTE la clôture du budget annexe « Lotissement la Haiglière »
DIT que les services fiscaux seront informés de la clôture de ce budget soumis au régime de la TVA.

CONGELATEUR : AFFECTATION DU RESULTAT DE 2021

Délibération n° 2022/03/12

Madame le Maire rend compte au Conseil Municipal des résultats de l'exercice 2021

Ces résultats font apparaître :

⇒ dans la section de fonctionnement, un excédent de 506.34€
A la clôture de 2021

* dans la section de fonctionnement, un excédent cumulé de 3 013.84€

Madame le Maire propose l'affectation du résultat de fonctionnement selon la répartition suivante :

- le solde de l'excédent de la section de fonctionnement soit 3 013.84€ au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté »

Entendu l'exposé de Madame le Maire, et en ayant délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité l'affectation des résultats de pour l'exercice 2021.

PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES : AFFECTATION DU RESULTAT DE 2021

Délibération n° 2022/03/13

Madame le Maire rend compte au Conseil Municipal des résultats de l'exercice 2021

Ces résultats font apparaître :

⇒ dans la section de fonctionnement, un déficit de 3 055.87€
⇒ dans la section d'investissement, un excédent de 1 613.53€
A la clôture de 2021

* dans la section de fonctionnement, un déficit cumulé de 3 055.87€

* dans la section d'investissement, un déficit cumulé de 593.83€

Madame le Maire propose l'affectation du résultat selon la répartition suivante :

- le solde du déficit de la section de fonctionnement soit 3 055.87€ au compte 002 « déficit de fonctionnement reporté »
- le solde du déficit de la section d'investissement soit 593.83€ au compte 001 « déficit d'investissement reporté »

Entendu l'exposé de Madame le Maire, et en ayant délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité l'affectation des résultats de pour l'exercice 2021.

SERVICE ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DU RESULTAT DE 2021

Délibération n° 2021/03/14

Madame le Maire rend compte au Conseil Municipal des résultats de l'exercice 2021

Ces résultats font apparaître :

⇒ dans la section de fonctionnement, un excédent de 9 150.64€
⇒ dans la section d'investissement, un excédent de 5 295.70€
A la clôture de 2021

* dans la section de fonctionnement, un excédent cumulé de 12 412.67€

* dans la section d'investissement, un excédent cumulé de 15 655.33€

Madame le Maire propose l'affectation du résultat de fonctionnement selon la répartition suivante :

- le solde de l'excédent de la section de fonctionnement soit 12 412.67€ au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté »
- le solde de l'excédent de la section d'investissement soit 15 655.33€ au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »

Entendu l'exposé de Madame le Maire, et en ayant délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité l'affectation des résultats de pour l'exercice 2021.

COMMUNE : AFFECTATION DU RESULTAT DE 2021

Délibération n° 2022/03/15

Madame le Maire rend compte au Conseil Municipal des résultats de l'exercice 2021

Ces résultats font apparaître :

⇒ dans la section de fonctionnement, un excédent de 68 905.84€
⇒ dans la section d'investissement, un déficit de 31 428.03€
A la clôture de 2021

* dans la section de fonctionnement, un excédent cumulé de 278 761.58€

* dans la section d'investissement, un déficit cumulé de 228 299.38€

* des restes à réaliser en section d'investissement, un déficit de 8 620€

* un besoin de financement de

236 919.38€

Madame le Maire propose l'affectation du résultat de fonctionnement selon la répartition suivante :

- le besoin de financement soit 236 919.38€ au compte 1068 « affectation complémentaire en réserve »
- le solde de l'excédent de la section de fonctionnement soit 41 842.20€ au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté »
- le solde du déficit de la section d'investissement soit 228 299.38€ au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »

Entendu l'exposé de Madame le Maire, et en ayant délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité l'affectation des résultats de pour l'exercice 2021.

CONVENTION FRICHE

Délibération n° 2022/03/16

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la convention de financement « fonds friches », elle a pour objet de fixer les conditions, notamment financières, dans lesquelles le porteur de projet (la commune) procède à la réalisation du projet situé au centre bourg dénommé « réhabilitation friche habitat commerce centre bourg Marchésieux » ainsi que les modalités selon lesquelles l'Etat apporte son concours financier à la réalisation de ce projet, au titre des aides de France Relance.

Les postes de dépenses directement subventionnés doivent être engagés avant fin 2022 et livrés avant fin 2024.

La subvention destinée à réduire le déficit global de l'opération s'élève au maximum à 323 160€.

Les dépenses estimatives couverts par la subvention sont :

- L'acquisition du foncier et bâti pour 75 000€ HT
- Études pré opérationnelles de 13 000€ HT
- Déconstruction, désamiantage et dépollution de 152 950€ HT
- Travaux de mise hors air et eau (toiture huisserie) 120 000€ HT

Une avance de 30% du montant de la subvention peut être versée sur demande expresse sur présentation d'une attestation de commencement de travaux, des acomptes successifs seront versés jusqu'à hauteur de 80% le solde étant versé après service fait.

Entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal ayant délibéré, autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer la convention et tout autre document s'y rapportant, avec l'Etat représenté par le préfet de la région Normandie.

CREATION DE POSTE

Délibération n° 2022/03/17

Madame le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant (conseil municipal) de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 et 34,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi de rédacteur principal de 2ème classe, compte tenu de l'ancienneté dans le grade de rédacteur de Madame MULOT Catherine.

Le Maire propose à l'assemblée,

La création d'un emploi de rédacteur principal 2ème classe à temps complet à compter du 01/07/2022.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

1 - La création d'un emploi de rédacteur principal 2ème classe à temps complet pour les fonctions de secrétaire de mairie
Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B de la filière administrative.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade de rédacteur principal 2ème classe

2 - De modifier ainsi le tableau des emplois.

3 - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

VENTE MAISONS DE LA BASCULE

Délibération n° 2022/03/18

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les baux des deux maisons au 8 rue de la croix arrivent bientôt à échéance et propose de mettre ces bâtiments en vente afin de dégager des ressources financières pour réaliser les travaux de futurs logements.

Madame le Maire demande aux conseillers leur avis sur cette proposition de vente des logements communaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce projet de vente et autorise Madame le Maire à contacter les locataires actuelles, les informer de cette décision, leur proposer l'acquisition et d'établir le courrier de non renouvellement de bail.

PROJET ACCUEIL ESTHETICIENNE

Madame le Maire présente les projets étudiés pour l'installation d'une esthéticienne sur la commune.

- Une location d'un ensemble modulaire sur 23 mois pour un montant de 15 771€ HT hors travaux de raccordements,
- Une remise en état pour un montant estimatif de 31 000€ HT hors travaux des agents communaux.

Compte tenu des montants importants, le conseil ne se prononce pas sur le projet, mais souhaite que l'esthéticienne vienne présenter son projet lors d'un conseil municipal et propose qu'une solution dans les bâtiments Cousin soit étudiée.

REFECTION DEVANTURE BOULANGERIE

Madame le Maire présente les devis de l'entreprise Chretienne agencement pour la restauration de la devanture de la boulangerie (qui a été réalisée il y a plus de 10 ans) deux options :

- Restauration en bois avec mise en peinture (entretien régulier) 5 572.99€ HT
- Restauration avec habillage en composite (sans entretien) 8 697.42€ HT

Sachant que ces travaux permettront d'améliorer l'attractivité du commerce et dans l'optique de réaliser les travaux à la charge financière de la commune, le Conseil Municipal souhaite que Madame le Maire propose à l'artisan en place une contrepartie à la rénovation, sous forme d'une augmentation du loyer de 80€ HT par mois.

TRAVAUX MAISON DES MARAIS

La Commission s'est réunie sur place. Des travaux de peignage de la toiture en chaume ont été réalisés par Monsieur KARLE.

Pour l'année 2022, afin de permettre aux visiteurs de profiter des extérieurs, Madame le Maire propose au Conseil Municipal que la commune prenne en charge la remise en état des extérieurs devant et derrière la maison des marais, afin de rendre plus attractifs ces espaces.

Le conseiller délégué à la voirie Monsieur SEIGNEURIE a fait établir un devis par une entreprise de TP pour enlever du grillage, les ronces afin d'améliorer les conditions d'entretien.

Des travaux d'électricité seront réalisés par les employés communaux sous la responsabilité de Monsieur LHOTELLIER 2ème adjoint au maire.

DON UKRAINE

Délibération n° 2022/03/19

Le Conseil Municipal à l'unanimité souhaite faire don de 1 000€ pour l'aide aux victimes de la guerre en UKRAINE.

Le versement sera établi auprès de la préfecture ou d'un organisme référencé.

Informations diverses

- La COCM va débiter un travail du schéma global cyclable, les conseillers seront invités à la réflexion du projet.
- Prochain Conseil Municipal le 5 avril, pour le BP 2022.

VU, pour être affiché le 14 mars 2022 conformément au
Code Général des Collectivités Territoriales

Le Maire

Anne HÉBERT



Les décisions du Conseil Municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

